

U *SGewel 56/072/7*
Rubuz 29/4/86

Kigali, le

N° /15.08.01

Pour approbation

9. 28. 4. 86

D.D. B
Cue vous
ce gese
Rubuz 29/4/86

Monsieur le Président de la FERWAFA
KIGALI

Reglement intérieur des clubs
reglement de troues fait
à honneur et
les autres se faire

Monsieur le Président,

Faisant suite à une correspondance régulière relative aux plaintes et lamentations de certaines équipes qui se font arracher leurs joueurs soit de force ou subrepticement, j'ai l'honneur de vous demander d'exiger à chaque club de fermer ses éléments et non être toujours prêt à cueillir des fruits des efforts. des autres.

29/4/86

Nul ne peut ignorer que ceci décourage la bonne foi de ceux qui voudraient bâtir l'avenir de leurs équipes en partant des formations juniors et qui se verrait récompensés après un certain nombre d'années. Ces responsables doivent être encouragés car c'est à partir des telles initiatives que le sport rwandais "football particulièrement" pourra se développer.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

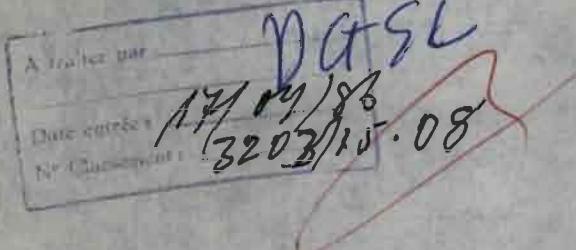
/G.A/C.B/

REPUBLIQUE RWANDAISE

Ministère de l'Industrie, des Mines
et de l'Artisanat
Usine d'Allumettes
B.P. 689 BUTARE.

Butare, le... AVR. 1986

N° 15.04/02/AVR/86/DIR.



Monsieur le Président de
l'Equipe MUKURA VICTORY SPORT
BUTARE.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention que dans le cadre du Sport et l'Animation et comme le veut les hautes Instances du Pays, est née au sein de l'Usine d'Allumettes une équipe de Football qui a déjà fait ses preuves en remportant notamment le tournoi des Cellules Spécialisées de Butare. En plus de cet esprit de compétition au niveau interne, la Direction de l'Usine d'Allumettes a toujours manifesté sa sympathie à l'endroit de l'équipe MUKURA VICTORY SPORT en encadrant notamment son Joueur MUGEMANA Didace comme stagiaire pendant ^{les} vacances et au cours du championnat national. Je n'entre pas en détail au sujet d'autres gestes manifestés antérieurement.

Le Problème qui pourrait naître est la confusion qui serait observée au niveau de quelques joueurs qui travaillent au sein de l'Usine d'Allumettes, qui jouent pour la Cellule et qui jouent en même temps pour l'Equipe MUKURA VICTORY SPORT et ces joueurs sont NIZEYIMANA Ignace et MBARAGA Alfred. A la limite, le Public de Butare pourrait remarquer qu'il n'y a pas de délimitation de nuance ou de différence entre MUKURA VICTORY SPORT et UBUMARA SPORT de l'Usine puisque trois joueurs relativement importants MUGEMANA Didace, NIZEYIMANA Ignace et MBARAGA Alfred jouent en même temps dans les deux équipes et que si tout va bien, la Direction de l'Usine pourrait préparer l'équipe UBUMARA SPORT à entrer en deuxième Division.

.../...

Mon intention ne serait pas de destabiliser ou affaiblir l'Equipe MUKURA VICTORY SPORT en proposant que deux joueurs NIZEYIMANA Ignace et MBARAGE Alfred, l'un soit affecté de manière permanente ou définitive sur choix du COMITE de MUKURA VICTORY SPORT quand il s'agit d'un tournoi officiel ou un championnat; les rencontres amicales n'ayant aucune restriction si l'on veut renforcer une ou une autre équipe.

L'objectif serait, que la Préfecture de BUTARE ait deux ou trois équipes pouvant la représenter valablement avec des chances de bien jouer ou gagner! Schématiquement les deux formations sportives ressembleraient à la coexistence actuelle des PANTHERES NOIRES et ARABICA SPORT par exemple.

A toutes fins utiles, cette proposition considérée dans toute son importance sur le plan sportif, serait examinée de manière objective, approfondie et constructive pour qu'une attitude concertée soit adoptée par nous tous.

Dans l'attente de vous lire très bientôt, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I:

-Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
K I G A L I. ✓

-Monsieur le Préfet de Préfecture
B U T A R E.

-Monsieur l'Encadreur Régional de la Jeunesse et des Coopératives
B U T A R E.

Le Directeur de l'Usine d'Allumettes

Gaspard AYISHUBIJE.

